

Entretien des concessions au cimetière

En 2024, la municipalité a investi dans le cimetière pour entretenir les allées et globalement le secteur public du cimetière.

Les concessions sont des emplacements dont des particuliers ont acheté l'usage. Il appartient à ces personnes de les entretenir afin qu'elles ne tombent pas dans une situation d'abandon.

Force est de constater que des concessions sont abandonnées, celles qui sont en pleine terre sont couvertes de végétaux qui ensemencent le reste du cimetière.

Je demande aux familles qui ont ces concessions non entretenues à remédier à cette situation dans les meilleurs délais.

En début Juillet, les concessions de pleine terre, abandonnées, seront recouvertes d'une bâche et de graville.

LE 12/06/2025.

M. le Maire.